

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2012

PROGRAMMATION DES MOYENS DE LA LOI PÉNITENTIAIRE - (N° 4352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 53 (Rect)

présenté par

M. Raimbourg, M. Blisko, Mme Karamanli, Mme Lebranchu et M. Urvoas et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER**(ANNEXE)**

I. – Supprimer les alinéas 5 à 9.

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 10 :

« Le premier objectif de la ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne convient pas de construire un plan de construction aussi important sur le fondement de calcul aussi contestable.